

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
AVEYRON

Délibération n°2024-04-08

Séance du 18 juillet 2024

Nombre de conseillers

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents    | 7  |
| Votants     | 11 |
| Absents     | 4  |
| Exclus      | 0  |

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juillet à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rivier Pascal, Maire.

Date de convocation :  
Le 01/07/2024

Etaient présents : M. Rivier, Maire, Madame Cristol Céline, M. Moulières Jérémy, Mme Roques Fanny, Mme Odicino Sabrina, M. Monteillet Hugues, Mme Giordano Sandrine.

Date d'affichage :  
Le 01/07/2024

Absents excusés : M. Petraud Maxime (procuration à Mme Odicino Sabrina), M. Goutte Maxime (procuration à M. RIVIER Pascal), M. Cocallemen Eric (procuration à Mme Giordano Sandrine), M. Héran Sébastien (procuration à Mme Fanny Roques).

**OBJET**

**DELIBERATION**

Déclassement d'un  
immeuble (hors voirie)

Madame CRISTOL Céline a été nommée secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnées à l'article L1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement »  
**CONSIDERANT** que le bien communal sis Ancien plateau de la Gare et Ancienne caserne SNCF au 1 Avenue Hippolyte Puech 12250 Tournemire était à l'usage de la SNCF.

**CONSIDERANT** que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où ils sont à l'abandon.  
Vu le constat de l'huissier en date du 24/06/2024 qui a conclu en des lieux inoccupés et non entretenus,  
**CONSIDERANT** qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Acte rendu exécutoire  
Par flux de télétransmission  
en Sous-Préfecture de  
Millau  
Le 25/07/2024  
et publication sur le site  
internet de la commune  
[www.tournemire-aveyron.fr](http://www.tournemire-aveyron.fr)  
du 25/07/2024

**Où il est exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**A 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

- **CONSTATE** la désaffectation des biens
- **DECIDE** du déclassement des biens du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.*

Le Maire, Pascal RIVIER  
Acte dématérialisé



Le secrétaire de séance  
Céline CRISTOL